## « Questions pour 2012 »

18 septembre 2011

## Les gaz de schiste : le paradoxe français Jean-Pierre HAUET

Associate Partner KB Intelligence

Les gaz de schiste constituent des nouveaux venus dans le paysage énergétique. Ils sont apparus de façon inattendue et rapide aux USA au point de permettre à ce pays, dont la dépendance énergétique devenait une préoccupation de premier ordre, de redevenir quasiment autonome dans son alimentation en gaz. Les réserves prouvées en gaz y sont passées de 5 000 milliards de m³ à fin 2000 à 7 700 milliards de m³ à fin 2010. Le développement de la production a été rapide, parfois désordonné, s'appuyant sur les technologies de forages horizontaux et de fracture hydraulique mises au point dans le cadre de l'industrie du pétrole.

La possibilité d'exploiter les gaz de schiste restés prisonniers des roches mères, là où ils se sont formés, n'est pas limitée aux USA: le Canada, l'Australie, la Chine en possèdent vraisemblablement des quantités importantes. D'ores et déjà, l'apparition de ces gaz d'origine non conventionnelle (mais pas significativement différents du gaz naturel classique quant à leur nature) a eu des effets considérables sur le marché de l'énergie et du gaz en particulier. Les USA se sont détournés des importations de GNL (gaz naturel liquéfié) au profit de leurs ressources domestiques. Les prix intérieurs aux USA ont baissé de façon très substantielle et la tension sur les marchés mondiaux s'en est trouvée relâchée du fait des quantités de GNL devenues disponibles. L'intérêt pour le gaz, en tant qu'énergie abondante et propre, s'est trouvé relancé et la catastrophe nucléaire de Fukushima ne fait qu'accentuer cette propension.

En Europe, les études géologiques préliminaires qui ont été menées ont permis d'identifier deux pays susceptibles de détenir des ressources en gaz de schiste importantes : la Pologne et la France.

La Pologne, très dépendante du charbon, a considéré cette nouvelle comme un « bienfait des Dieux » et s'est engagée dans une politique de prospection et de mise en valeur, dont son voisin allemand pourrait profiter et atténuer lui aussi sa dépendance à l'égard du grand fournisseur russe.

La France quant à elle, qui ne dispose d'aucune ressource domestique significative en hydrocarbures, qui a une balance commerciale très dégradée, qui s'interroge sur la place faite au nucléaire, au lieu de se réjouir de la perspective qui peut s'ouvrir à elle, a décidé d'interdire, non seulement l'exploitation mais aussi la prospection des gaz de schiste, au nom du principe de précaution. Cherchez l'erreur...

Il faut d'abord noter que l'appellation « gaz de schiste » est pour le grand public anxiogène et qu'elle est largement utilisée par ceux qui utilisent la peur à des fins politiques. Or nous l'avons dit, le gaz de schiste, qu'il conviendrait d'appeler « gaz de roche-mère » du fait de sa dispersion rémanente dans la roche où il est né, est essentiellement composé de méthane et n'est pas fondamentalement différent du gaz naturel.

On a par ailleurs fait grand cas de certaines erreurs manifestes commises aux USA par des entreprises insuffisamment contrôlées, mais on a oublié de dire que 2 000 forages pétroliers avaient été réalisés dans le Bassin parisien depuis plus de 50 ans, que beaucoup de ces forages avaient atteint le trias<sup>1</sup>, traversant la fragile nappe aquifère de l'albien sans que des pollutions significatives n'aient jamais été constatées et qu'enfin la technique de fracturation hydraulique date de 1949. Admettons que le raisonnement vaille davantage pour les empilements sédimentaires réguliers du Bassin parisien que pour les structures géologiques faillées du Sud de la France. Mais l'interdiction prononcée est générale.

On trouve également notre code minier insuffisamment démocratique mais on se garde de rappeler qu'il a derrière lui plus de 200 ans de retours d'expérience, et que, s'il est perfectible pour tenir compte à la fois de la nécessité de davantage de concertation locale et de l'évolution des techniques, il contient des principes éprouvés. Depuis 1810 les produits de mine échappent dans notre pays à la propriété du sol. C'est l'Etat qui décide de leur mise en valeur et qui en tire l'essentiel des revenus et non le propriétaire du sol comme c'est encore le cas dans les pays de « common law ». Il y a donc sans doute des motivations cachées dans l'attitude des protestataires, propriétaires ou collectivités territoriales, qui peuvent voir une perspective nouvelle de richesse leur échapper. On doit très certainement dans le contexte de décentralisation actuel revoir ces aspects procéduraux et financiers mais certains élus devraient prendre davantage en compte l'intérêt national au lieu de rejoindre d'emblée les rangs des inconditionnels de la contestation.

On le voit, il est difficile de trouver des justifications objectives à une décision d'interdiction prise de façon hâtive en dépit des conclusions des experts. Mais nous ne sommes plus en 1810 et de nos jours, que ce soit dans le domaine pétrolier, dans le domaine nucléaire, dans le domaine de la santé ou dans tout autre domaine, un expert est a priori réputé être au service d'un lobby et un expert n'est indépendant que s'il est incompétent.

A l'Etat et à ceux qui l'incarnent, de savoir trouver et faire prévaloir des solutions d'intérêt général, en faisant un peu confiance à ses grands commis, au lieu de refuser toute exploration au nom du principe de précaution, alors que celui-ci, quelque critiquable qu'il soit, appelle au contraire à développer des expertises destinées à mieux connaître les risques et à adapter ainsi les mesures prises. Une chance au moins dans cette situation ubuesque : le gaz prisonnier des roches mères ne risque pas de s'échapper et profitera un jour à nos petits enfants. A moins que le sousdéveloppement durable ne l'emporte définitivement sur le développement du même nom.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le trias est l'horizon géologique le plus profond du mésozoïque situé au dessus du permien, juste en dessous du lias susceptible de contenir des hydrocarbures de roche-mère dans le bassin parisien.